

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot tenue le jeudi 8 décembre 2022 à 19 h, au bureau municipal situé au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, à laquelle séance sont présents :

Madame la conseillère	Hélène Dufault	poste 1
Messieurs les conseillers	Martin Doucet	poste 2
	Robert Chevrier	poste 3
	Pierre Paré	poste 4
	Michel Daigle	poste 5
	Daniel Plante	poste 6

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Réjean Rajotte.

Est également présente, madame Micheline Martel, directrice générale et greffière-trésorière.

1 Ouverture de la séance et constatation du quorum et déclaration d'ouverture de la séance

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte.

1.2 Lecture de l'avis de convocation

À la demande du maire, la directrice générale et greffière-trésorière donne lecture de l'avis de convocation signifié à tous les membres du conseil, tel que requis.

2 Ordre du jour – Adoption

402-12-2022

CONSIDÉRANT l'ordre du jour qui accompagnait la convocation;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Michel Daigle,
Appuyée par monsieur Pierre Paré,
IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que soumis :

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Ordre du jour – Adoption;
- 3- Budget 2023 – Adoption;
- 4- Plan triennal d'immobilisations 2023-2024-2025 – Adoption;
- 5- Période de questions;
- 6- Levée de la séance.

3 **Budget 2023 – Adoption**

403-12-2022

CONSIDÉRANT que le conseil a travaillé de concert avec l’administration municipale à l’élaboration du budget pour l’année 2023, tel que requis à l’article 954 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT qu’un avis public de la tenue de la présente séance a été donné au moins huit jours avant l’adoption du budget 2023, conformément à l’article 956 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT que le budget de l’année 2023 sera transmis aux citoyens à chaque adresse civique sur le territoire de la Municipalité, tel que prescrit à l’article 957 du *Code municipal du Québec*;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Daniel Plante,
Appuyée par monsieur Michel Daigle,
IL EST RÉSOLU à l’unanimité :

D'ADOPTER le budget pour l’année 2023, tel que soumis :

Revenus 2023		Détails	Total
	Taxes	(3 740 463 \$)	
	Paiements tenant lieu de taxes	(13 815 \$)	
	Transferts	(216 269 \$)	
	Services rendus	(68 650 \$)	
	Imposition de droits	(105 000 \$)	
	Amendes et pénalités	(18 000 \$)	
	Intérêts	(12 100 \$)	
	Autres revenus	(41 600 \$)	
	Total des revenus		(4 215 897 \$)
Charges 2023			
	Administration générale	642 795 \$	
	Sécurité publique	497 675 \$	
	Transport	990 520 \$	
	Hygiène du milieu	787 900 \$	
	Santé et bien-être	4 500 \$	
	Urbanisme, aménagement et développement	123 085 \$	
	Loisirs et Culture	304 545 \$	
	Frais de financement	109 989 \$	
	Total des dépenses de fonctionnement		3 461 009 \$
Conciliation à des fins fiscales			
	Remboursement dette long terme	312 110 \$	
	Affectations		
	- Activités d’investissement	451 668 \$	
	- Excédent fonct. non affecté	(0 \$)	
	- Excédent fonct. affecté	(58 300 \$)	
	- Fonds de roulement	40 410 \$	
	- Fonds réservé - Élections	9 000 \$	
	Total - conciliation fins fiscales		754 888 \$
	Excédent (ou déficit) de fonctionnement		0 \$

4 **Programme triennal d’immobilisations 2023-2024-2025 – Adoption**

404-12-2022

CONSIDÉRANT que le conseil a travaillé de concert avec l’administration municipale à l’élaboration du programme triennal d’immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025, tel qu’édicte à l’article 953.1 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT qu’un avis public de la tenue de la présente séance a été donné au moins huit jours avant l’adoption du programme triennal d’immobilisations 2023, 2024 et 2025, conformément à l’article 956 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT que le programme triennal d’immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025 sera transmis aux citoyens à chaque adresse civique sur le territoire de la Municipalité, tel que prescrit à l’article 957 du *Code municipal du Québec*;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Robert Chevrier,
Appuyée par monsieur Michel Daigle,
IL EST RÉSOLU à l’unanimité :

D'ADOPTER le programme triennal d’immobilisations 2023-2024-2025, tel que soumis :

Fonction	2023	2024	2025	Total
Administration générale				
Sécurité publique	114 810 \$	- \$	- \$	114 810 \$
Transport	295 000 \$	1 300 000\$	275 000 \$	1 870 000 \$
Hygiène du milieu	6 390 305 \$	300 000 \$	250 000 \$	6 940 305 \$
Santé et bien-être	10 000 \$	- \$	- \$	10 000 \$
Aménagement, urbanisme et développement	- \$	- \$	- \$	- \$
Loisirs et culture	54 000 \$	410 000 \$	530 000 \$	994 000 \$
Total	6 864 115 \$	2 010 000 \$	1 055 000 \$	9 929 115 \$

Modes de financement	2023	2024	2025	Total
Financement à long terme	703 084 \$	500 000 \$	100 000 \$	1 303 084 \$
Activités de fonctionnement	428 740 \$	460 000 \$	472 500 \$	1 361 240 \$
Excédent de fonctionnement				
- non affecté	112 928 \$	- \$	- \$	112 928 \$
- affecté	300 000 \$	- \$	- \$	300 000 \$
Revenus reportés - carrières	84 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	144 000 \$
Revenus de transfert	5 075 363 \$	1 020 000 \$	452 500 \$	6 547 863 \$
Revenus autres	160 000 \$	- \$	- \$	160 000 \$
Total	6 864 115 \$	2 010 000 \$	1 055 000 \$	9 929 115 \$

5 **Période de questions**

Le maire invite les personnes présentes à adresser leurs questions au conseil municipal.

6 Levée de la séance

405-12-2022

CONSIDÉRANT que les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Martin Doucet,
Appuyée par monsieur Robert Chevrier,
IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

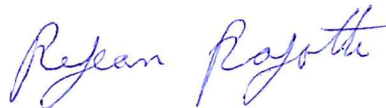
DE LEVER la séance à 19 h 17.

La directrice générale et
greffière-trésorière,

A stylized, cursive signature in blue ink, likely belonging to Micheline Martel.

Micheline Martel, OMA

Le maire,

A stylized, cursive signature in blue ink, likely belonging to Réjean Rajotte.

Réjean Rajotte